

COMPTES-RENDUS

05 MAI 2004

5^{ème} journée
des
insertions

Ce qu'il faut retenir...

- **des débats en séances plénières**

- **Action sociale et participation : chimère ou réalité ?**
A la lumière des subsides fédéraux, régionaux et communautaires..... p. 02
- **Santé et précarité dans les collectivités locales.....** p. 15
- **Logement et requalification des quartiers.....** p. 19

- **des Rencontres en Espaces thématiques**

- **Syndicats et bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale : même combat ?... p. 03**
- **Centres publics d'Action sociale : déclinaisons nouvelles d'une réforme.....** p. 05
- **Actions de promotion de la santé en milieu fragilisé, des dynamiques vers l'intégration.....** p. 16
- **Quelles pistes dans les C.P.A.S. pour améliorer la santé du public précarisé ?.....** p. 18
- **Diagnostic de gens de terrain et cadres légaux.....** p. 23
- **Les différentes initiatives actuelles en matière de logement.....** p. 25
- **Le sport : outil d'insertion ?.....** p. 13
- **Social et culture :
l'Art dans la lutte contre l'exclusion.....** p. 08

**Une initiative de l'Asbl « Vaincre la Pauvreté »
en collaboration notamment avec
le Centre public d'Action sociale de Liège
et la Fédération des C.P.A.S. de Wallonie**



COMPTES-RENDUS

05 MAI 2004

5^{ème} journée
des
insertions

Ce qu'il faut retenir...

- **des débats en séances plénières**

- **Action sociale et participation : chimère ou réalité ?**
A la lumière des subsides fédéraux, régionaux et communautaires
- **Santé et précarité dans les collectivités locales**
- **Logement et requalification des quartiers**

- **des Rencontres en Espaces thématiques**

- **Syndicats et bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale : même combat ?**
- **Centres publics d'Action sociale : déclinaisons nouvelles d'une réforme**
- *Actions de promotion de la santé en milieu fragilisé, des dynamiques vers l'intégration*
- *Quelles pistes dans les C.P.A.S. pour améliorer la santé du public précarisé ?*
- **Diagnostic de gens de terrain et cadres légaux**
- **Les différentes initiatives actuelles en matière de logement**
- *Le sport : outil d'insertion ?*
- **Social et culture :**
l'Art dans la lutte contre l'exclusion

Une initiative de l'Asbl « Vaincre la Pauvreté »
en collaboration notamment avec
le Centre public d'Action sociale de Liège
et la Fédération des C.P.A.S. de Wallonie



Comptes-rendus de la journée « Objectif Exclusion Zero »

Introduction de la journée par Madame Marie ARENA, Ministre de l'Intégration sociale au Gouvernement Fédéral.

« Exclusion zéro » !

Le thème de cette 5^e Journée des insertions sonne comme un enthousiasmant programme d'action. Un rêve qui devrait être partagé par tout un chacun...

Eradiquer l'exclusion.

Certains peuvent se décourager.

D'autres retroussent leurs manches et prennent le problème à bras le corps.

Si l'objectif est malaisé, il est toutefois vital en terme de cohésion sociale...

Pour moi, il n'y a pas de doute possible : nul ne peut se résoudre à transformer la lutte contre l'exclusion en vœu pieux...

En tant que Ministre de l'Intégration sociale, je veux agir.

Telle fut ma volonté lors du Conseil des ministres d'Ostende, fin mars.

Des avancées majeures y ont été actées.

Elles vont consolider la protection sociale de tous et améliorer la qualité de vie de chacun.

Ainsi, afin d'assurer un rattrapage par rapport à l'évolution des revenus globaux de la population, les allocations sociales vont bénéficier d'une augmentation atteignant 4 % à l'horizon 2007. En outre, elles seront dorénavant liées au bien-être.

Cette décision est capitale en matière d'exclusion.

Cependant, pour produire pleinement ses effets, elle doit être complétée par d'autres mesures.

Au niveau du logement par exemple. La garantie locative pose un problème pour de très nombreuses personnes en difficulté. Pour y remédier, les CPAS bénéficieront d'une subvention par garantie locative octroyée. Et pour aider ceux qui sont sans logis, la prime d'installation des sans abris sera étendue à un public plus large.

D'un autre côté, dans le cadre de la Politique des Grandes villes, des moyens considérables seront octroyés afin d'améliorer l'offre de logements.

L'accès à l'emploi durable des publics précarisés sera également favorisé : une aide financière va être accordée aux CPAS afin d'augmenter les opportunités d'engagement de leur public au sein du marché classique de l'emploi.

L'exclusion est également « numérique » : le fossé s'accroît entre « nantis » et « moins favorisés » par un décalage croissant en matière de technologies de l'information.

Je vais dès lors coordonner un Plan national d'inclusion numérique en vue de lutter contre ce renforcement de la dualisation de la société.

« Pas de quartier avec l'exclusion ! »

Voilà assurément un objectif que tous les participants à cette Journée des insertions partagent avec moi...

*Marie Arena
Ministre de l'Intégration sociale*

Action sociale et participation.

Chimère ou réalité ?

Tel est le fil rouge des débats de la séance plénière inaugurale placée sous la présidence de Thierry BODSON, secrétaire de la Régionale FGTB de Liège.

Le Ministre Thierry DETIENNE et Dimitri COUTIEZ, représentant le Ministre COURARD, mettent en évidence les acquis de la législature régionale 1999-2004.

Thierry DETIENNE affirme la nécessité d'appuyer toute initiative politique sur une double écoute : celle des usagers et celle des travailleurs. La création des Relais sociaux en Wallonie en est une illustration : ces dispositifs visent à répondre à la détresse des personnes en grande précarité par la coordination et le renforcement des services publics et privés s'adressant à ces publics. De même, l'agrément et le subventionnement des « services d'insertion sociale » est une réponse concrète à la désaffiliation et l'isolement des personnes exclues durablement du monde du travail par l'appel à leurs ressources et leur expression. Le Dispositif Intégré d'Insertion repose sur la volonté de permettre une (ré)appropriation par le demandeur d'emploi de son projet de vie. FOREM et services d'insertion socioprofessionnelle se doivent d'être des outils mis à leur disposition. Le soutien concret à l'économie sociale s'appuie sur une approche donnant priorité aux besoins collectifs plutôt que la rémunération du capital, la participation des travailleurs plutôt que la hiérarchisation du pouvoir décisionnel. Enfin, le nouveau décret EFT-OISP impose aux opérateurs méthodologies et évaluations participatives.

Selon Pierre FRANCOIS, Directeur général du Royal Standard de Liège, le premier regard que le public porte sur un club de football est naturellement dirigé vers son équipe première. Déjà à ce niveau, le club donne une image d'insertion en privilégiant la formation d'un groupe composé d'individualités de nationalités, de religions et d'origines différentes.

Dans le contexte du football professionnel d'aujourd'hui, spécialement depuis l'arrêt BOSMAN, on peut raisonnablement soutenir que le financement d'une école de jeunes participe davantage à une démarche sociale qu'à un calcul économique. Le Standard de Liège a développé le principe du « foot-étude » pour permettre à ses jeunes joueurs de poursuivre en parallèle leur cursus scolaire sans risque d'un décrochage final dans l'hypothèse où les performances sportives sont en définitive jugées insuffisantes pour poursuivre la carrière de joueur professionnel. Les équipes de jeunes du Standard de Liège regroupent de nombreux enfants venant des milieux les plus défavorisés. Est particulièrement importante la proportion d'enfants de parents étrangers séjournant en Belgique. Le sport constitue pour eux un facteur important de leur insertion dans la société belge.

Un club phare comme le Standard de Liège se doit par ailleurs de répondre aux sollicitations d'actions sociales les plus diverses. Un choix doit cependant être opéré compte tenu de l'importance de ces sollicitations. Le Standard de Liège a notamment montré la voie en étant le premier partenaire de l'ASBL Coup d'Envoi à des conditions particulièrement avantageuses pour les bénéficiaires de « l'insertion par le sport ». Ainsi, une gratuité totale est prévue pour les moins de 18 ans.

Louis SMAL parle de l'ASBL d'insertion qu'il a fondée : « Envie d'Avenir » et des résultats concrets de cette initiative sur la socialisation de jeunes en décrochage scolaire. Faire le pari de s'appuyer sur les ressources et les motivations des jeunes est un pari gagnant qui vaut mieux que de longs discours.

Pour Lieven LYBEER, Echevin de la Ville de Courtrai, l'intégration économique et sociale est le modèle choisi par la Ville de Courtrai, et ce, entre autre, par la participation des chômeurs, des services, dans les quartiers centrés sur l'insertion professionnelle, et la culture. L'emploi est un facteur essentiel d'intégration pour tous. Chacun doit en effet recevoir une chance adaptée à ses capacités et à son rythme propre.

Une attention toute particulière est portée à l'économie sociale, le but de celle-ci étant de favoriser l'intégration des groupes les plus vulnérables en stimulant ou en créant de l'emploi de qualité « durable » de réinsertion au moyen de sociétés nouvelles ou déjà existantes : le magasin du travail, Canal 127, couveuse d'entreprises et centre d'innovations, centre de compétences de l'ASBL « MENTOR ».

Isabelle SIMONIS enfin, a relaté pour le Secrétariat d'Etat à la Famille et à l'Intégration des personnes Handicapées : « Si la culture de la consultation et de la décision participative est bien ancrée en Belgique, on constate que de nouveaux besoins se font jour, émanant non seulement de l'associatif, mais presque « directement », du citoyen (comité de quartier...). L'essentiel, pour mettre sur pied de nouveaux processus participatifs, c'est de donner les moyens de la participation (en terme d'expertise etc...)

Au niveau du Secrétariat d'Etat, nous menons deux expériences – différentes – de processus participatifs. L'un très large : les Etats Généraux des Familles rassemblent experts, travailleurs de terrains, scientifiques, administratifs.... Le grand public participe aussi par l'intermédiaire d'un forum internet. Autre expérience : plus institutionnalisée : un dialogue constant avec le Conseil National des personnes handicapées.

Ces exemples comme d'autres, laissent penser que la participation peut être intégrée à l'action sociale.

Mais le vrai défi est la participation citoyenne « de base ». C'est le plus difficile bien sur, car il demande de repenser les modes de consultation, de prise de décision. C'est le plus intéressant aussi, parce que la participation a ce niveau de base a aussi une dimension intégrative essentielle ; pour le « public » de l'action sociale. »

1^{er} espace rencontre

« Syndicats et bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale : même combat ? »

Animateur : Yvon HENRY, Coordinateur général du Relais social de Liège.

Rapporteurs : Josette Deltour et Adrianna Pistis

Présentation de l'atelier par Yvon HENRY, coordinateur général du Relais social.

Christophe Ernotte, Directeur de l'Union des Villes et Communes, nous fait une brève présentation des changements opérés lors du passage du minimex au revenu d'intégration ainsi que des possibilités de recours :

La loi du 26/05/2002 a apporté quelques changements :

- priorité au public 18 – 25 ans ;
- majoration du revenu d'intégration de 4% ;
- intégration des étrangers inscrits au registre de la population ;
- nouvelle catégorie sociologique : isolé avec pension alimentaire ;
- 2 taux cohabitants à la place d'un taux ménage pour un couple ;

Directives précises concernant l'élaboration du dossier social :

- La personne doit signer un accusé de réception dès l'introduction de sa demande ;

- Le CPAS doit recueillir les informations même lorsque la personne ne peut le faire elle-même ;
- Devoir d'information du CPAS concernant la loi (recours, ...) ;
- La personne a aussi un devoir d'information vis à vis du CPAS ;
- Au niveau compétence territoriale, le CPAS doit réagir dans les 5 jours calendriers en notifiant les raisons du refus ;
- Si autre droit, information vers l'institution compétente ;
- Possibilité pour la personne d'être auditionnée et d'être assistée par le conseil de son choix ;
- Obligation du CPAS de notifier en fait et en droit en indiquant les modalités de calcul ;
- La personne a 3 mois pour aller en recours contre la décision notifiée.

DÉBAT

Le niveau de vie des personnes a fortement baissé, ce qui entraîne une recrudescence de la pauvreté, de l'exclusion sociale. Ces personnes en grande précarité devraient pouvoir s'unir et revendiquer leurs droits.

Il faut créer des lieux pour que ces personnes puissent se rencontrer et s'organiser, contester et revendiquer.

Lieux collectifs de concertation au sein des CPAS ?

A Charleroi, il existe un cahier de revendication qui reprend tous les travailleurs sans emploi. (syndiqués et ayant droit au R.I.)

L'insertion devrait passer d'abord par un emploi et un revenu. La solution mise en place dans les CPAS, à savoir l'art60 est une bonne méthode mais n'assure pas l'usager d'un emploi à la fin du contrat.

A ce sujet, Monsieur Ernotte nous apporte les résultats d'une étude faite sur une période de 3 ans au niveau de la fédération sur l'impact de la mise au travail dans les CPAS :

42% des personnes engagées avec un contrat art60 ont obtenu un contrat à durée indéterminée.

70% des personnes engagées avec un contrat art61 ont obtenu un contrat à durée indéterminée.

Cette étude montre également que les bénéficiaires sont satisfaits de leur contrat art60 qu'ils considèrent comme un tremplin pour la mise à l'emploi.

Tentative à Charleroi de créer une plate-forme sur l'exclusion, confrontée à la difficulté de mettre l'ensemble de l'associatif autour de la table.

Quel rôle pour les organisations syndicales ?

A Charleroi il existe des lieux collectifs dans les syndicats qui concernent tous les travailleurs sans emploi (chômeurs et bénéficiaires du revenu d'intégration ou de l'aide sociale). Ce sont des lieux de rencontre qui apporte la richesse d'un collectif et qui amènent des revendications.

Aménagement d'« **espaces citoyens** » dans plusieurs quartiers de Charleroi ouverts à tous : les partenaires travaillent ensemble et viennent en soutien aux personnes qui ont un projet particulier.

En région bruxelloise, le CPAS d'Anderlecht a créé un **conseil communal des usagers** et a désigné 8 personnes comme interlocutrices entre les usagers et les conseillers pour répondre aux nombreux problèmes de violence à Anderlecht.

La création d'**espaces de parole** est indispensable.

Syndiquer les usagers comme les travailleurs sans emploi via les syndicats ou via des groupes de défense de minimisés indépendants serait-il une solution ?

Différentes difficultés ont été soulevées :

- Manque d'information des usagers sur leurs droits ;
- Statuts différents de travail au sein d'un même CPAS ;

- Isolement des travailleurs sociaux qui sont en même temps accompagnant et contrôleur, d'où risque d'arbitraire !

Il existe des espaces de parole dans beaucoup de villes mais il n'y a pas de lieu fédérateur où des actions pourraient être coordonnées.

La Fédération des CPAS est favorable à la mise en place de lieux de parole.

Les personnes sont dans l'ensemble satisfaites de la mise à l'emploi qualitative et quantitative.

Il serait souhaitable que le CPAS revendiquent les droits des bénéficiaires du RI pour la mise à l'emploi comme les syndicats portent les travailleurs sans emploi.

Grâce à la Banque Carrefour, le CPAS a accès à beaucoup d'informations concernant le parcours professionnel des personnes mais il y a risque de violation du secret professionnel par rapport à une loi qui n'est pas abrogée.

Les bénéficiaires du revenu d'intégration et les travailleurs sans emploi suivent-ils le même combat, la même trajectoire ?

Il faut faire la distinction entre les lieux de parole, les manifestations revendicatives et les lieux d'arbitrage.

Monsieur Christophe ERNOTTE apporte quelques éléments de réponse :

Proposition de décret pour créer un Conseil consultatif des usagers pour qu'ils puissent s'exprimer.

Avancement dans ce sujet intéressant et mise en place d'expériences pilote pour développer des lieux de parole pour usagers.

La mission du CPAS est de rendre la personne autonome.

Par rapport au rôle du travailleur social, il existe un code de déontologie à respecter, s'il ne l'est pas, le Tribunal du travail peut intervenir, les syndicats peuvent accompagner les bénéficiaires.

Concernant la diffusion de l'information sur la loi, les CPAS font des efforts pour la diffuser.

La diffusion des brochures avec l'information sans explication est inefficace car très difficile de la comprendre.

C'est au travailleur social de donner et d'expliquer l'information aux usagers.

Créer des lieux de parole pour les travailleurs sociaux ?

Leur mission est de faire un rapport au Conseil de l'Aide sociale pour se faire entendre.

Il n'est pas possible de sanctionner les gens sans procéder à une enquête approfondie.

Pourquoi a-t-on plus de droits sociaux au CPAS qu'au chômage ? (Art27, VIPO, contrat art60, ...)

Il faudrait harmoniser les droits liés entre les bénéficiaires du chômage et du revenu d'intégration.

Si les revenus sont les mêmes les droits devraient être les mêmes !

Analyse du piège à l'emploi, si une personne travaille, elle perd des avantages sociaux.

Les avantages sociaux ne doivent pas être liés à un statut mais à **un revenu**.

2^{ème} espace-rencontre

"Centres publics d'action sociale: déclinaisons nouvelles d'une réforme"

Intervenants : Yvan MAYEUR (Président du CPAS de Bruxelles), Lamia MECHBAL (Culture et Démocratie), Joël VEUGELLEN (CPAS de Mons), Stéphane DENEVE (CPAS de Charleroi).

Animateur : Christophe ERNOTTE (Fédération des CPAS)

Rapporteurs : Sébastien LEMAITRE et Ricardo CHERENTI

L'objectif de cet atelier est d'examiner les nouvelles formes d'action sociale qui sont développées dans les CPAS, notamment autour du concept de la participation sociale et culturelle. Les intervenants font

part de leurs expériences à travers différents projets et dégagent les perspectives possibles en fonction des subsides existants.

Yvan MAYEUR: les pratiques n'ont pas attendu la nouvelle appellation des CPAS, ni même la loi sur le droit à l'intégration. Ces modifications suivent l'évolution des pratiques sociales dans de nombreux CPAS à travers la Belgique. Les anticipations sur la politique répondent à une préoccupation croissante dans les CPAS d'offrir une aide, un service au-delà de la seule dimension sociale ou financière. Les nouvelles formes d'action sociale se tournent donc vers la dimension culturelle au sens large, l'éducation et l'alphabétisation.

Le CPAS de Bruxelles a orienté son action autour de deux éléments forts: la participation culturelle et les budgets participatifs.

En matière de participation culturelle, le CPAS de Bruxelles fonctionnait essentiellement en partenariat avec l'asbl "Article 27" qui offre la possibilité d'obtenir des tickets pour des spectacles et des manifestations culturelles à prix réduit. Il ne s'agissait cependant que de consommation culturelle. C'est pourquoi le CPAS de Bruxelles a profité du subside fédéral relatif à la participation culturelle et sportive pour tenter le passage de la consommation culturelle vers la participation culturelle, ce qui représente une amélioration qualitative non négligeable.

Dans un premier temps, le subside a permis de consolider l'utilisation de "l'Article 27" en développant un système d'ambassadeurs culturels dont la mission est d'expliquer et de préparer les spectateurs à ce qu'ils allaient voir, écouter mais aussi la manière de se comporter. Dans un deuxième temps, le CPAS a monté des projets de participation culturelle, par exemple théâtrale en partenariat avec le Théâtre des Tanneurs.

L'autre volet développé par le CPAS de Bruxelles a consisté en l'examen du budget du CPAS auprès des habitants de deux quartiers de la commune et de la proposition d'une action de budget participatif. La démarche a donné naissance à un projet de lutte contre les taudis dans un quartier. Suite au repérage d'une centaine de logements à l'abandon, un état des lieux a été dressé et des accords pris entre propriétaires et locataires potentiels. Grâce aux subsides régionaux et au subside fédéral pour les grandes villes, le CPAS a financé les rénovations réalisées avec le concours des futurs locataires. Au terme de la rénovation, le CPAS devient locataire principal pendant neuf ans et permet l'accès à des logements de qualité pour un loyer modéré. Cette expérience-pilote devrait être poursuivie dans d'autres quartiers et mise en relation avec le travail du CPAS en insertion socioprofessionnelle et en économie sociale.

La dimension participative dans les actions du CPAS réside dans un choix d'ouverture: une ouverture d'esprit au sein du CPAS, une ouverture vers d'autres besoins que ceux pris en charge habituellement par le CPAS, une ouverture vers les populations de la commune avec leurs différences sociales et culturelles.

Cette ouverture et cette démarche sont néanmoins impossibles en travaillant seul. C'est pourquoi le CPAS doit se tourner vers des partenaires institutionnels ou associatifs et établir des conventions qui fixent les principes éthiques sur lesquels se fonde la collaboration. Le CPAS reste légalement le premier acteur social mais ses missions impliquent désormais qu'il travaille avec d'autres intervenants.

Lamia MECHBAL: l'asbl Culture et Démocratie a été chargée d'assurer la coordination et l'évaluation du subside relatif à la participation sociale et culturelle. Quatre concepts ressortent de l'action menée: consommation, qualité, partenariat et ouverture.

Le premier objectif de Culture et Démocratie a été de définir, lors de l'arrivée du subside en juillet 2003, les activités à encadrer. Comme le subside tombait sans que l'on s'y attende vraiment, et de plus en période de vacances, les premiers CPAS l'ont utilisé pour réaliser des projets de stages ou camps de vacances pour enfants. Petit à petit, les projets se sont diversifiés mais en gardant comme caractéristique de surtout s'adresser à un public jeune. Ce n'est que plus tard que les projets de participation sociale et culturelle se sont tournés vers des publics adultes.

Le problème principal qui s'est posé avec ce subside est qu'en absence de garantie de reconduction, il était difficile de se lancer dans des projets à long terme. Partout, la question de la reconduction du budget qui est arrivé très tard a laissé planer des doutes et des inquiétudes. Néanmoins, ce subside a permis des expérimentations dans de nombreux CPAS à travers des expériences variées. Le travail en partenariat a permis un décloisonnement des services du CPAS dans plusieurs communes et a favorisé l'ouverture. Enfin, il est étonnant de voir l'énergie développée par les travailleurs sociaux dans certains CPAS pour prendre en considération ce nouveau type d'actions.

Joël VEUGELLEN: la réflexion sur la participation sociale et culturelle au CPAS de Mons a pris racine au sein du service d'insertion socioprofessionnelle. Lors du Programme Printemps, les activités de ce service se sont multipliées autour de la remise à l'emploi du public du CPAS. Cependant, en travaillant exclusivement sur la dimension de l'emploi, les travailleurs sociaux se sont rendu compte que de nouvelles exclusions se créaient: de nombreuses personnes faisaient la démarche de venir vers le service insertion du CPAS sans que celui-ci puisse leur proposer de solution satisfaisante en se focalisant sur l'emploi.

Le CPAS a donc créé une cellule insertion sociale pour développer un travail en amont de la dimension professionnelle, axé principalement sur les objectifs de reprise de confiance et d'autonomie. La cellule insertion sociale a ensuite proposé des activités culturelles et sportives aux personnes suivies. Si ces activités reposent essentiellement sur la consommation, elles n'en demeurent pas moins des prétextes pour le suivi social, des occasions d'approfondir les entretiens, d'instaurer un climat de confiance avec les travailleurs sociaux. Dans de nombreux cas, la participation à ces activités a permis d'identifier des filières possibles vers l'insertion professionnelle et l'emploi.

Un système comparable à celui de l'Article 27 a été mis en place en recourant aux "chèques-services culture et sport" de la firme Sodexho qui donnent accès non seulement à une culture savante mais à des spectacles culturels grand public ou à des manifestations sportives. Ces chèques permettent ainsi l'accès aux complexes de cinémas commerciaux ou à des rencontres de football ou de basket-ball de première division.

L'idée centrale est que chaque personne puisse trouver une solution accessible et qu'un accompagnement soit mis en place pour que chaque expérience puisse être valorisée. Cette démarche n'est possible que si elle est intégrée dans un processus global d'insertion sociale qui vise pour les travailleurs sociaux à mieux connaître les gens afin de mieux les orienter, et pour les personnes, à retrouver confiance en participant à des activités collectives.

Stéphane DENEVE: à Charleroi, les activités culturelles se sont développées par la Carte Déclic, une initiative de l'Echevinat de la culture, qui propose à différentes catégories de personnes (bénéficiaires du RIS, chômeurs, moins de 26 ans, personnes handicapées) une carte coûtant 1 € qui donne accès à des spectacles et à des manifestations sportives pour 2,5 €. Toujours en matière sportive, des partenariats avec des clubs sportifs permettent une cotisation à prix réduit; on peut toutefois regretter

que ces inscriptions soient souscrites surtout pour des enfants et non pour des adultes; de plus, elles concernent souvent des sports de combat, au détriment des sports collectifs.

Un système de chèques-cinéma a aussi été mis en place mais apporte peu de choses dans la mesure où les bénéficiaires les utilisent pour voir des films commerciaux. Le même problème se pose fréquemment vis-à-vis des spectacles "culturels". C'est pourquoi, toujours en partenariat avec l'Echevinat de la culture, un système de "passeurs de culture" a été réalisé dans les quartiers les plus défavorisés. Leur objectif est de créer des groupes pour se rendre à une activité artistique en tentant de les sensibiliser à la dimension culturelle et artistique (visites des coulisses, rencontres avec des artistes professionnels, ...).

En conclusion, la vraie difficulté réside plus dans les obstacles sociaux et culturels que financiers pour un public qui se sent exclu d'un certain type de culture.

Réactions

- **Président de CPAS, Yves De Muijlder** insiste sur l'importance de la participation et non de la seule consommation. La prise en charge du subside a favorisé des projets où les bénéficiaires peuvent s'inscrire dans le cadre d'une production artistique (ateliers créatifs, théâtre, ...). Ce travail ne peut se concevoir que dans le long terme, en poussant les gens à prendre part à des activités desquelles ils se sentent exclus, même lorsqu'elles sont gratuites (académies, ...).
- **Une coordinatrice d'Article 27-Bruxelles** fait remarquer que la consommation culturelle n'est qu'une étape dans le travail qu'ils développent. La sensibilisation à ce qu'est la culture, à sa diffusion ainsi qu'à la part d'expression artistique présente en chacun fait aussi l'objet de leur travail. En accompagnant les gens vers la culture, ils peuvent prendre en considération leur "être culturel" et aller d'eux-mêmes vers l'autre. Il n'y a pas d'opposition entre spectateur et acteur culturel. Il est important d'améliorer les deux aspects car ils vont de pair et se renforcent.
- **Une travailleuse sociale d'un CPAS** attire l'attention sur le fait que toutes les communes ne disposent pas des mêmes possibilités d'offres culturelles et regrette par exemple que dans le cadre de l'Article 27, il n'y ait pas moyen de sortir de sa zone géographique.
- Pour **Yvan Mayeur**, il est question de considérer la culture comme un droit, pas comme une possibilité ou un privilège. Le boulot des travailleurs sociaux est d'apprendre à utiliser ce droit à la culture pour le développement des personnes. Il ne suffit de leur dire: "Vas voir ceci ou cela!" Les CPAS sont là pour offrir autre chose aux gens qu'une réponse à leurs besoins premiers; il faut pouvoir apporter des perspectives, assurer un droit au développement personnel ou intellectuel.

3^{ème} espace-rencontre

Culture et social

ANIMATRICE DU DEBAT: Claire Walthéry

INVITES:

Sarah LEVIN : Banlieues d'Europe, Strasbourg

Corine BAILLEUX : La compagnie « des fils et des mains », Namur

Sabine VERHELST : Culture et Démocratie, Bruxelles

Alain BOLMONT : Association CTPS: Accompagnement d'Artistes Rmistes, les Vosges, France

Carine GLAUDEL : Association « Musique et danse », les Vosges, France

François KLEIN : Art et Action, les Vosges, France

Cécile MORMONT : Revers, Liège
A. CHAUVEAUX : Art et Action, les Vosges, France
Nadine COQUE : Pulsart, Montreuil, France
Partick GRANDVUILLEMIN : Art et Action, les Vosges, France

OBJECTIFS DU DEBAT:

Provoquer une rencontre entre artistes et travailleurs sociaux, et ceci au-delà du paysage liégeois.
Entamer un dialogue entre nous.
Témoigner de l'existence de projets artistiques et sociaux.
Soulever le droit pour tous à l'accessibilité et la production culturelle.

PRESENTATION DE CHAQUE INTERVENANT:

Sarah LEVIN est coordinatrice de Banlieues d'Europe. C'est un réseau européen d'échanges de pratiques culturelles avec des personnes qui vivent une situation sociale difficile.
Que fait Banlieue d'Europe?

- Organisation de rencontres thématiques: artistes et responsables de centres sociaux réfléchissent sur leurs actions et échangent leurs expériences.
- Relais d'information entre les différents membres du réseau, ceci entre autres par des coopérations européennes.
- Travail sur des projets de recherche européens et des formations professionnelles.

Corinne BAILLEUX est responsable d'une compagnie de marionnettes. Le Cpas a contacté son asbl dans le cadre du Subside Arena pour faire un atelier de marionnettes avec des personnes aidées par le Cpas. C'est un défi d'amener un groupe d'amateurs à créer un atelier spectacle. Il s'appelle "Amalgame".

Sabine VERHELST représente Culture et Démocratie, un réseau d'acteurs culturels. Le thème principal est la démocratisation culturelle. Ce sont des artistes qui ont créé en 1993 Culture et Démocratie, qui a ensuite collaboré pendant trois ans avec la Fondation Roi Baudouin dans le cadre de l'Article 23, qui tournait surtout autour de projets artistiques.

Il y a 6 axes de travail:

- Art et solidarité
- Art et école
- Dialogue interculturel
- Institutions culturelles
- Pratiques culturelles et engagements

Un magazine trimestrielle est édité, ainsi que maintenant un répertoire d'artistes en Communauté Française qui travaillent avec des publics différents (prisons, hôpitaux, écoles,...).

Au niveau de "Art et solidarité", il y a eu récemment une évaluation de l'utilisation du subside Arena.

Alain BOLMONT anime une petite structure qui fait du spectacle en milieu rural. L'action se fait avec un public de RMIstes depuis '97, autour du théâtre.

Carine GLAUDEL mène une action dans le cadre d'Equal, qui permet entre autres de faire travailler des artistes locaux en recherche d'emploi.

François KLEIN développe des projets de sculpture en milieu forestier avec les personnes RMIstes en vue de les insérer dans leur environnement. L'arbre est l'axe de travail.

Cécile MORMONT, de l'ASBL Revers organise des activités hebdomadaires socioculturelles, mais aussi de l'alphabétisation, de l'information sociale en plus des projets artistiques.

Alain CHAUVEAUX effectue un travail par rapport à l'intégration de l'arbre dans la société, en travaillant avec un public défavorisé.

"On veut faire de nouvelles plantes", dit-il en parlant des participants.

Nadine COQUE promeut des actions artistiques et culturelles auprès d'un public défavorisé, surtout des jeunes. C'est un collectif de 60 artistes. Pour chaque intervention, une méthode transversale est utilisée (par exemple on intègre aussi bien de l'art vivant que de l'art plastique). Ce qui caractérise vraiment l'action, c'est le fait d'aller à l'encontre du public.

Patrick GRANDVUILLEMIN agit là où il voit un rapport entre l'art et le social. Il pose la question de ce que signifient des mots tels que "art", "exclusion"? Pour lui ce sont des mots vides. Ils considèrent qu'il y a des personnes perdues, mais pas exclues : le terme "exclusion" devrait être délogé !

Ulrike BARTEIL se pose la question de savoir quel est son rôle en tant qu'artiste dans la société. Elle a monté un projet avec le Centre de Croix Rouge de Fraipont : 9 résidents ont travaillé autour de la thématique de l'arbre. L'arbre, cela signifie la vie, l'enracinement, la protection. Ce thème est en lien étroit avec la situation des demandeurs d'asile.

Le projet est une alliance naturelle et artistique pour faire dialoguer l'interculturel.

Il y a eu une inauguration, où l'on a planté l'arbre, avec une étiquette, pour laisser une trace, pour qu'on se souvienne. Ceci s'est accompagné d'un récit personnel à chacun, à travers du rap, des poèmes,...sur sa personnalité, sa culture.

Mr. DIAMISI, participant au projet de Fraipont :

Demandeur d'asile de la République Démocratique du Congo.

Il a participé car le projet mettait en avant la vie en communauté. Il y a un lien entre les plantes, la nature, et l'être humain. On peut comparer les feuilles des plantes avec les humains: elles aussi, vivent en communauté et cherchent l'harmonie!

Olivier SONA, participant au projet de Fraipont :

Demandeur d'asile du Cameroun.

Il a participé aveuglément au projet, parce qu'il n'avait rien à faire et le projet était un moment pour oublier les soucis et parler avec des gens de l'extérieur. Quelques fois, Ulrike venait le réveiller, car il dormait et ne voulait pas participer au projet. Il venait alors à ces moments pour lui faire plaisir. Il a pris conscience du projet le jour de l'inauguration de l'arbre. Un demandeur d'asile a toujours la police à ses trousses et peut être amené à faire ses valises à n'importe quel moment: si jamais il doit partir, il aura laissé une trace.

Le projet lui a permis d'avoir des relations avec des personnalités de la commune de Trooz et avec la chorale de Trooz : il est le premier Africain à intégrer la chorale. Le projet a brisé un mur, car avant, les résidents du centre représentaient une menace, le malheur pour beaucoup d'habitants de la commune, qui en avaient peur.

DEBAT, REFLEXIONS:

"Planter un arbre en janvier, ce n'est pas un peu tard?"

- Artistiquement c'est toujours le bon moment.
- Il n'y a pas de retard, car il faut commencer par un pas pour avancer.
- Même quand les plantes perdent leurs feuilles, l'arbre vit. Il exerce à ce moment une vie latente.
- L'hiver est la période où les racines se développent. C'est la partie invisible de l'arbre.

C'est important de ne pas rester indifférent à la problématique des autres.

L'artiste a la capacité de dire: "Nous sommes là, nous avons les yeux pour voir autre chose que seulement la misère".

"Moi, en tant que demandeur d'asile, j'ai constaté que les gens nous voient comme source de malheur. Nous n'apportons pas le malheur, mais cherchons la protection. Nous voulons montrer ce que nous connaissons, mais tant que la société ne nous intègre pas, nous ne pouvons pas montrer nos capacités. Je veux dire par là, que par exemple tous les projets s'adressent à un public défavorisé, mais rarement aux demandeurs d'asile: nous sommes exclus ! Ce problème dépend vraiment du rapport au pouvoir."

Quel est le rapport entre les artistes et le travail social?

Y a-t-il des conflits, des complémentarités?

- REVERS: Notre équipe a à la fois la fibre sociale et culturelle. Mais la volonté est de ne pas voir la personne comme quelqu'un de malade, mais comme quelqu'un qui a des ressources. Dans notre asbl, il n'y a pas de conflit entre les deux.

- F KLEIN: C'est un vrai problème de ne pas avoir les mêmes concepts que les travailleurs sociaux: Le terme "insertion" par exemple, ne signifie pas la même chose pour un artiste que pour un travailleur social. Les ponts ne sont pas évidents, rien que par la terminologie, des tensions existent. Il faut aussi une alchimie humaine, il n'a pas une réponse automatique et immédiate, c'est quelque chose qui se construit.

- A. CHAUVEAUX: Il faut rétablir le dialogue. L'artiste est, de représentation « asocial ».

- C. BAILLEUX: Je suis artiste et confrontée à une structure hiérarchisée qu'est le Cpas. Une assistante sociale m'a expliqué comment faire telle ou telle demande. J'avais l'impression de briser la spontanéité. Le switch entre l'aspect social et artistique, je ne l'ai pas fait au départ: je ne me renseignais pas sur le dossier social des participants. Avec le temps, j'ai pris conscience de certains problèmes, mais j'en prends distance, sinon ce n'est pas possible de garder la spontanéité et l'honnêteté et il s'installe alors irrémédiablement un rapport de pouvoir, que je ne veux pas avoir.

L'artiste doit être vrai, sans rentrer dans le social

U. BARTEIL: Moi je fais et le social, et le culturel. Si on ne fait pas le lien, c'est difficile. Par exemple les participants au projet à Fraipont sont aussi des "cas sociaux" (demandeurs d'asile) C'est bien que les gens acceptent sa qualité d'artiste, mais on a néanmoins mis un des participants dans un centre fermé.

S.VERHELST: La culture permet de voir les réfugiés au delà de leur statut, en tant qu'être humain. Faire un partenariat, c'est effectuer une rencontre dans le respect. C'est réunir des personnes autour d'un objectif commun, tout en essayant de comprendre les objectifs, la culture de chacun. Il pourrait y avoir le rôle d'un médiateur neutre, entre le pôle social et culturel.

Comment faire ce rapport à l'arbre en ville?

N. COQUE: on travaille principalement en milieu urbain. Il y a une conjoncture entre le social et le culturel. La rencontre se passe de la même façon en milieu urbain que rural. Il faut que les conditions pour un bon projet soient remplies.

Quel est le rapport entre l'arbre et l'homme?

Mr. DIAMISI: Les humains sont distraits et n'observent pas toujours la nature. Quand on l'observe, on voit qu'elle nous montre la réalité et si on fait des liens avec la nature humaine, on trouve des richesses. On voit par exemple, que les feuilles des plantes doivent vivre en communauté, qu'il y a donc une recherche d'harmonie, avec quelques fois des conflits. Pour les humains, c'est la même chose.

A. CHAUVEAUX: On a une sensibilité écologique. L'arbre, c'est un organisme qui se déplace. Mais on peut prendre en ville une poubelle et faire de belles choses avec aussi.

En ville, on est dans un espace marchand et pour poser son cul, on paie. Là où les hommes s'assemblent, il y a une ville, une société. La ville a perdu son urbanité, la nature continue à être présente.

Dans la ville il faut la biodiversité, mais il faut aussi une intervention humaine, sinon c'est le chaos, comme dans la nature d'ailleurs, où les mauvaises herbes peuvent tout dévaster. On peut comparer cette intervention humaine sur la nature avec l'intervention des artistes et travailleurs sociaux: elle est importante.

L'arbre en ville, ce n'est pas la même chose qu'à la campagne. A la campagne l'arbre fait partie intégralement de la vie, sculpter un arbre n'est pas considéré comme si on le violait. D'ailleurs on ne prend que des arbres morts. Il n'y a pas une relation artificielle à l'arbre, mais une relation directe. C'est quelque chose qu'on voit grandir.

Quel est le rôle économique de l'insertion pour les artistes? A quel moment l'art est-il un outil d'insertion? Le champ social fait vivre l'artiste!

C. BAILLEUX: Je termine la création avec les personnes, je me demande ce qu'elles vont devenir après. Je ne sais pas si c'est réussi au niveau de l'insertion, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y a une évolution, un changement. L'économie sociale peut être de créer et un travail pour l'artiste, et pour les participants.

L'arbre, même mort, a une utilité, alors que pour l'humain, quand il meurt, c'est terminé. Il peut s'immortaliser à travers l'arbre.

La première chose qui bloque dans un projet, c'est la participation personnelle, le respect de soi. L'art permet d'acquérir une identité, d'être valorisé. La première condition pour insérer à la société, c'est le travail sur soi et soi par rapport à un groupe.

CONCLUSION

S. LEVIN: Il n'y a pas de solution miracle, mais il faut voir un projet comme un processus. Le lien à l'imaginaire est important.

C. MORMONT: Il ne faut ni enfermer les malades mentaux dans des hôpitaux, ni croire que l'art est une solution miracle. Il y a plusieurs formes de culture, d'art collectif et individuel.

N. COQUE: L'artiste est avant tout un artiste. Il y a tout un travail pluridisciplinaire. Les artistes ne travaillent pas qu'avec le public défavorisé (*en réaction à la question du rôle économique du champ social pour l'artiste*)

Mr. DIAMISI: L'art est un outil d'insertion! Moi j'en suis la preuve. Grâce au projet, j'ai des bons rapports avec les habitants du village du Centre. Avant on faisait de l'auto-stop, et les gens nous regardaient d'un mauvais oeil. Maintenant, depuis le projet, on reçoit des salutations des habitants.

U. BARTEIL: L'expression est quelque chose d'essentiel pour tout le monde, pour l'évolution personnelle de chacun. Quand on fait un projet, cela demande beaucoup de responsabilités. Il y a aussi une vie après le projet.

En terme d'insertion, le projet n'a pas donné un travail aux participants, étant donné leur situation, mais les contacts avec les habitants sont les prémisses pour arriver à des possibilités de travail, et c'est donc une forme d'insertion. Il faut voir aussi les effets à long terme, et pas seulement se braquer sur le court terme.

O. SONA: Il y avait un décalage entre les demandeurs d'asile et le village. Le projet artistique est venu, un peu par hasard, et c'est devenu un travail social réel. Dire que l'art, c'est juste de l'art, c'est un discours d'intellectuels. L'art me permet maintenant de m'exprimer.

4^{ème} espace - rencontre

« *Le sport est-il un outil d'insertion ?* »

Animateur : **Freddy KUSTERS**, Journaliste sportif à la RTBF Liège.

Rapporteur : Vincent ARENA

Intervenants :

- **Michel FAWAY**, Secrétaire Général du CPAS de Liège, Président de l'ASBL Coup d'envoi et Président de Seraing RUL (football – division 3B).
- **Jacques DEMOL**, Chargé des Affaires européennes au Cabinet de M. Despiegeler, Echevin des Sports de la Ville de Charleroi.
- **Corinne VANMOL**, Directrice adjointe f.f. au Sport et Secrétaire de Cabinet de M. Despiegeler, Echevin des Sports de la Ville de Charleroi.
- **Vincent CICCARELLA**, Chargé de cours à l'URBSFA et à l'IPES Hesbaye (Waremme), Directeur technique du RRFC Montegnée (football – promotion D)

Présentation de l'ASBL Coup d'envoi (par Michel FAWAY)

L'ASBL « Coup d'envoi » a été créée il y a un peu moins d'un an et regroupe treize CPAS de l'agglomération de Liège. Elle se donne pour mission l'insertion par le sport en vue de sensibiliser la population et de faciliter l'accès au sport pour tous. Elle se propose également de stimuler cette participation en priorité chez les personnes vivant une situation sociale précaire ou se trouvant dans des conditions financières difficiles et notamment dans les quartiers défavorisés. Le principe de l'action de cette ASBL est le suivant: des partenaires institutionnels et associatifs oeuvrant dans le domaine social diffusent auprès de leur public des tickets donnant accès à une large palette de manifestations sportives (Standard de Liège, Euphony Liège, HC Herstal Ans...) pour la modique somme de 1,25 €. La différence avec le prix ordinaire est comblée d'une part, par les opérateurs sportifs associés qui consentent une réduction de leurs tarifs et, d'autre part, par une intervention de l'ASBL. Le bénéficiaire de l'action « Coup d'envoi » réserve sa place auprès de l'opérateur sportif ce qui lui permettra d'être accueilli comme n'importe quel autre spectateur.

De plus, l'ASBL « Coup d'envoi » organise ponctuellement des actions (journées sportives, stages sportifs, initiations, etc.) visant à favoriser l'insertion en permettant la pratique de sports aux bénéficiaires de l'opération.

L'opération « Coup d'envoi » s'adresse aux personnes qui émergent au CPAS. Il s'agit d'un groupe plus vaste que les ayants droit à l'intégration sociale et les membres de leurs familles. Appartiennent également à ce groupe les personnes bénéficiant d'une aide financière ou supplémentaire, ceux qui ont été mis au travail par le CPAS, ceux qui sont sous guidance budgétaire ou sous médiation de dettes, ceux qui bénéficient d'une aide à domicile, etc. Soit les « clients » d'un Centre Public d'Action Sociale. Le sport y est donc clairement utilisé comme outil d'insertion. Le bénéficiaire étant à la fois spectateur et acteur grâce au sport.

Présentation des actions menées à Charleroi (par Jacques DEMOL et Corinne VANMOL)

Précisons d'abord que le sport comme outil d'insertion chez les jeunes est une priorité au sein de notre échevinat. Nous considérons les jeunes comme la racine de notre société. Nous pratiquons une autre forme d'insertion que celle exposée au préalable. Il existe à Charleroi le projet « Saisir la balle au bond » qui permet l'accès aux rencontres des clubs phares de notre ville, tels le Sporting de Charleroi, les Spirous ou encore La Villette en tennis de table. Nous avons également créé le « Passe-Sport » qui permet aux plus défavorisés de s'initier à différentes disciplines sportives. Il s'agit ici de dix séances de sport au prix de 10 €. Enfin, il existe également un projet à dimension européenne où le sport est vecteur d'intégration. Cette action s'adresse au 15-25 ans et se déroule dans les quartiers les plus sensibles de Charleroi. Cette prise en charge des jeunes défavorisés peut se découper en trois volets.

1. Le mercredi, nous proposons des initiations à différentes activités sportives encadrées par des éducateurs spécialisés.

2. Depuis août 2001 existe les cellules de quartiers qui favorisent les échanges et la communication avec les autorités et le milieu associatif de quartiers via des soirées de rencontres. L'aspect citoyenneté y est mis en exergue.

3. Pour les plus assidus, tous les six mois une rencontre « échange » avec l'étranger est organisée (ski dans les Alpes italiennes, football à Montpellier, rencontres sportives extérieures...).

Les résultats de ces actions sont positifs. Le dialogue a été restauré avec les jeunes dans les quartiers les plus sensibles et le contact avec les jeunes s'est amélioré.

Remarque : il est à noter que le sport et la culture sont ici étroitement liés (cfr. Atelier théâtre).

L'aspect éducatif et formatif dans le sport (par Vincent CICCARELLA)

En tant que responsable de l'école des jeunes du RRFC Montegnée (football – promotion D), j'ai tenu à mettre l'accent sur l'aspect éducatif. Ainsi, les entraîneurs des jeunes ont été choisis dans ce sens. Nous avons dans notre école de jeunes des enfants défavorisés dont l'accompagnement est assuré par des éducateurs spécialisés. Ils font partie du club au même titre que n'importe quel autre joueur. Le club devient ainsi leur seconde maison. Avec cette politique de proximité et d'encadrement adapté par rapport aux jeunes, nous avons triplé le nombre d'inscrits en deux ans.

En tant que professeur chargé de cours à l'IPES Hesbaye, je tiens aussi à signaler la remarquable action menée par Zinedine Zidane avec la Danone Cup. Cette compétition permet à des enfants de différents pays de se rencontrer lors d'un grand tournoi international et ce, dans des conditions matérielles exceptionnelles. Cet événement a d'ailleurs permis à douze jeunes de 6^e primaire de partir à l'étranger pour un y disputer un tournoi international.

Débat

« Que pensez-vous des conditions actuelles des joueurs extra-communautaires dans le football ? »

Michel Faway : « A partir du moment où des contrats sont signés, les deux parties doivent tenir leurs engagements. Je suis pour la limitation des joueurs extra-communautaires dans nos clubs dans la

mesure où nous mettons en péril leurs familles restées au pays en cas de non-respect des engagements. Il faut également laisser le champ libre dans nos équipes fanions afin de permettre à nos jeunes de pouvoir également saisir leur chance. ».

« On a souvent évoqué le football. Qu'en est-il des autres sports ? »

Jacques Demol : « Dans notre réflexion actuelle, il est aussi question d'élargir notre champ d'action à d'autres sports que ceux dit populaires. ».

Michel Faway : « Dans le cadre des activités de l'ASBL Coup d'envoi beaucoup d'autres sports ont été et sont abordés tels que le basket, la plongée, la boxe, l'escalade etc... comme c'est également le cas aujourd'hui dans la halle 1 lors de ce colloque. ».

« Peut-on faire un parallèle entre les actions d'une ASBL qui fait de l'insertion par le sport et le service des sports d'une ville telle que Charleroi ? »

Jacques Demol : « La façon de procéder est plus ou moins identique. Une collaboration existe également avec le CPAS de Charleroi. Mais les initiatives viennent de l'Echevinat des Sports. ».

« Qu'en est-il du sport au féminin ? N'est-il pas trop souvent lésé ? »

Freddy Kusters : « Beaucoup d'exemples actuels, tel le tennis, nous prouvent que le sport au féminin est bien considéré en Belgique. La volonté générale est de rattraper le temps perdu au niveau de l'éducation par le sport malgré notre retard par rapport à d'autres nations. Le sport féminin fait partie des points à améliorer. ».

Michel Faway : « Lors des organisations des stages et des initiations au sein de l'ASBL Coup d'envoi, les femmes et les jeunes filles participent activement à des sports tels le basket, l'escalade ou encore la boxe avec notre championne liégeoise Nathalie Toro. ».

Santé – Grand débat.

Rapporteur : CLPS LIEGE.

« Il vaut mieux être riche, heureux et bien portant que pauvre, malheureux et malade »
Cette célèbre boutade, même si l'argent ne fait pas le bonheur, reconnaît probablement de manière implicite que chacune des trois composantes sont reliées entre elles... »

C'est ainsi que le **Professeur Pierre Bartsch**, Chef de Service du Département de Pneumologie de l'Université de Liège, introduit le débat « **Santé et précarité dans les collectivités locales** »

Avant de céder la parole aux différents intervenants, il nous rappelle que, depuis des décennies, les spécialistes de la santé publique savent que la santé est liée à des indices socio-économiques. Des épidémiologistes ont montré, à travers de nombreuses études dans le monde, qu'un haut niveau de formation et d'éducation, ainsi que le fait de bénéficier d'un statut économique favorable, s'accompagnent d'un niveau de santé élevé, que celui-ci soit observé à travers les statistiques de morbidité ou de mortalité.

Solidarité envers les plus démunis

Jean-Marc Close, représentant du ministre **Rudy Demotte**, en charge de la Santé au Gouvernement fédéral, rappelle les mesures prises sous l'actuel gouvernement, en matière d'accessibilité aux soins, et présente la position des Partis en ces matières. Il prône un développement des maisons médicales, actuellement au nombre de 35 en Région wallonne. 28 d'entre celles-ci pratiquent le financement forfaitaire, permettant à 60.000 wallons, principalement citadins, d'avoir un accès gratuit aux soins médicaux, infirmiers et de kiné. Il voit aussi, dans le développement du système du tiers-payant pour

les personnes en situation individuelle de détresse, et pour les personnes autorisées à en bénéficier, une manière d'éviter le report de soins, et l'automédication. Dans ce but, tous les prestataires de soins devraient pouvoir accéder à la donnée électronique de la carte SIS, afin d'appliquer le système en toute connaissance de cause.

Importance de la prévention

Nicole Maréchal, Ministre communautaire de la Santé, dresse un bilan de la politique de la Communauté française en matière de promotion de la santé, présente les grandes lignes du programme quinquennal 2004-2008. Il ciblera notamment les populations fragilisées et la prévention du SIDA, inscrite dans une perspective de promotion de la santé affective et sexuelle. La Ministre insiste sur l'importance d'élaborer des programmes intersectoriels d'action communautaire dans les quartiers défavorisés, en y créant les conditions propices à la participation de la population.

Daniel Bacquelaine, Député, président de la Commission santé de la Chambre, insiste lui-aussi sur le caractère transversal de la problématique de la santé et de la prévention, mettant en évidence le rôle essentiel qu'ont à jouer en cette matière, les communes et les CPAS.

Il souligne les progrès réalisés, notamment la couverture des petits risques pour les indépendants, le maximum à facturer, le tiers payant, qui demande néanmoins une simplification administrative.

Sur un plan éthique, il souhaite que soit préservé pour les plus démunis le droit au libre-choix du médecin, au secret médical.

Enfin, des progrès sont à réaliser en matière de prévention, pour les enfants en âge de « structuration » de l'éducation à la santé, notamment en milieu scolaire.

Rôle déterminant des pouvoirs locaux

Monica Deconninck, Présidente du CPAS d'Anvers, nous explique que le CPAS d'Anvers a beaucoup centré sa politique sur les hôpitaux et leur réorganisation. Les groupes prioritaires pour son institution sont les personnes âgées, les pauvres et les malades. Les actions de prévention dans les quartiers sont également abordées.

Anne Herscovici, Présidente du CPAS d'Ixelles, souligne les capacités d'intervention des CPAS, sans pour autant disposer des leviers nécessaires pour agir.

Elle met en évidence l'importance de l'estime de soi, de la hiérarchisation sociale de la société, par une meilleure gestion des services, et du réseau social, « coussin protecteur » du stress.

Quelques conseils : outiller les plus démunis, travailler de manière plus respectueuse, et éviter le piège de la culpabilisation. Cela implique une formation spécifique des travailleurs sociaux.

Enfin, **Jean-Pierre Goffin**, Echevin de l'Etat-civil et de la Population, chargé de la santé à la Ville de Liège, présente le rôle d'une Administration communale en matière de prévention à la santé, au travers d'une série d'actions que son département a initiées. En particulier, la semaine « Ma ville, ma santé » propose au public de la Ville une série de manifestations dont l'objectif est de rendre le citoyen acteur de sa santé, et de sensibiliser le Collège aux conséquences de ses décisions politiques sur la santé des Liégeois.

Santé : 1^{er} espace rencontre

Les actions de promotion de la santé en milieu fragilisé peut-elle favoriser des dynamiques vers l'intégration ?

Les différents intervenants, à l'invite de Chantal Leva, Directrice du Centre Liégeois de Promotion de la Santé de Liège, vont, chacun au travers d'un projet, nous l'illustrer.

Docteur HENDRICKS, ATD Quart Monde, présente la « Valisette du formateur »

Cette outil de travail s'adresse aux enseignants et professionnels du secteur médico-social, qui travaillent avec les personnes du quart monde.

Elle est composée de divers documents de travail :

- « Rapport général sur la pauvreté 1994 »,

- « Grandir ensemble », qui traite des actions communautaires dans le secteur de la petite enfance,
- « La santé des enfants et des familles du Quart-monde », dossier pédagogique et documentaire sur la relation grande pauvreté-santé et place des intervenants,
- « Aide aux mères en situation de pauvreté », P. Born, sur le réseaux des familles,
- « Catalogue des éditions du Quart-Monde »,
- Trois syllabus de formation :
 - volume 1 de synthèse ;
 - volume 2 : mode d'emploi, description et critique des documents audio visuels ;
 - volume 3 : textes de références pour susciter la réflexion des travailleurs sociaux.
- Une cassette vidéo ; reprenant différents moments d'émissions et documents relatifs au sujet.

Le docteur Hendricks conclut en insistant sur l'importance d'impliquer les familles dans les projets, et pas seulement l'individu et la collectivité comme le demande la Charte d'Ottawa.

Madame Françoise PICQUE, Echevine en charge de la santé à Ixelles, est l'initiatrice du projet « Mon quartier en Noir et Blanc », dans un quartier bruxellois ancien, très urbanisé, très dense, à l'habitat dégradé mais en pleine mutation.

L'objectif général est d'impliquer les habitants dans l'analyse de l'état de santé de leur quartier afin d'éviter toute discrimination en matière de santé..

Suite au constat de la difficulté de faire participer les habitants, le projet s'est recentré, lors de la deuxième année, sur des publics mieux identifiés et sur un thème générique « Lien social-Habiter », décliné en plusieurs actions (ateliers d'écriture ; rencontres multiculturelles sur le thème des écoles d'hier et d'aujourd'hui, d'ici et d'ailleurs ; amélioration des dispositifs communaux en partenariat avec leurs usagers).

Les conclusions de ce projet mené en intersectorialité feront l'objet d'une publication commune.

Madame HARDY, assistante sociale à Chaudfontaine, présente le projet « la Santé en Namont, le mieux-être en aval », dont la demande de subvention introduite auprès de Madame le Ministre Nicole MARECHAL vient d'être approuvée et débutera dès le mois prochain.

Les objectifs de ce projet visent à mieux connaître le public fragilisé et particulièrement celui qui ne fréquente pas ou plus le C.P.A.S., à (Re)créer des liens dans le quartier, à changer l'image « assistanat » du CPAS, à créer des relais avec les intervenants psycho-médico-sociaux.

Outre la recherche action, la formation, le projet met l'accent sur le travail en réseaux.

Docteur VANMEERBEEK, présente le projet ETAPE (Ensemble Travaillons Autour de la Petite Enfance).

Ce programme est né en 1999, de la collaboration entre la maison médicale de Tilleur, Centre de santé pluridisciplinaire de première ligne, et du service SOS familles de la Clinique de l'Espérance à Montegnée. Ce projet vise à fournir une stimulation psychomotrice à domicile à des enfants de 0 à 18 mois, issus de milieux défavorisés.

Le programme ETAPE essaie de se positionner dans le champ de la santé communautaire. Parti d'une initiative de professionnels allant à la rencontre de la population, la difficulté majeure fut de susciter une prise de parole de la part des bénéficiaires, vu qu'un des objectifs du projet était de transférer certaine compétence aux parents. Même si l'acceptabilité des familles au projet fut de plus de 70%, une difficulté de participation aux évaluations de fin programme fut rencontrée avec moins de 50% de présence des familles.

Une structure d'accueil « parent-enfant » vient d'être créée avec les partenaires du réseau social communal, sur le modèle des Maisons vertes de Françoise Dolto

Mesdames Claudine DOMBRET et Marie-Anne PAQUAY, enseignantes HEMES, font le constat suivant : La santé communautaire suppose se référer à un concept positif de la santé : bien-être physique, mental et social. Elle ne prend son sens que dans la participation des usagers et présentent l'exercice de diagnostic en santé communautaire réalisé par des étudiantes infirmières en santé communautaire d'HEMES sur le quartier de Saint Léonard :

Le diagnostic fut posé sur base de l'étude de l'évolution du quartier, de la population, de l'environnement, du logement et au travers des rencontres avec les travailleurs de terrain.

Suite au diagnostic d'un problème de quartier, un outil fut réalisé : un jeu de société à destination des habitants du quartier. Ce jeu informe sur les différentes associations présentes dans le quartier Saint Léonard.

Après avoir testé le jeu auprès du public cible, il a été constaté que certaines améliorations étaient nécessaires, mais qu'il s'avérait être un outil d'information approprié.

Madame Brigitte MISSA, présente le réseau intra-communal de la santé regroupant des organismes publics et privés de la commune de Saint-Nicolas, créé à l'initiative de l'Echevinat de la Santé de la commune de Saint-Nicolas.

Constat des associations du réseau intra-communal : les usagers présentent des situations problématiques, qui ne font souvent que s'aggraver au fil du temps.

Afin de partir des priorités de ce public en difficulté, une étude de besoin a été menée par OPTIMA.

Utilisation des résultats : soucieux de savoir si leur public s'y retrouvait, les résultats de l'enquête ont été transmis aux différentes associations.

Deux thèmes furent mis en évidence :

1. le logement ;
2. le sentiment de précarité et d'isolement, non seulement de l'individu, mais également d'un groupe par rapport à la société.

Difficultés rencontrées : à partir des thèmes mis en évidence, il fallait trouver une méthode de travail commune, à laquelle le public ait facilement accès et qui rencontre leurs attentes.

Madame Nicole ELIAS, du service Infor-santé de la mutualité chrétienne, présente « Saparlipapote », projet de stimulation du langage du jeune enfant, issu de milieux précarisés, en milieu scolaire.

Des bénévoles animent des ateliers de langage dans une quinzaine d'écoles en milieux populaires (quartier d'Outre-Meuse, Bressoux, Herstal,...)

L'objectif essentiel est aussi de sensibiliser et favoriser la participation des parents.

Les amener à une prise de conscience de l'importance des activités ludiques partagées avec leur enfant dès le plus jeune âge et particulièrement les activités privilégiant le récit. Celui-ci permet l'acquisition de l'écrit et de la lecture, étape fondamentale dans le développement général de l'enfant.

De manière à renforcer le lien famille-école, des activités ponctuelles ont été mises en place à l'intention des parents au sein de l'école, mais également avec des services extérieurs (travail avec la bibliothèque du quartier)

Monsieur Hugues GHENNE, présente le projet d'animation sur les médicaments génériques de l'Espace-santé de la F.M.S.S.

L'objectif est de se soigner à moindre coût.

L'option a été prise, avec les partenaires de terrain, de réfléchir sur une pratique et d'évaluer les modifications de comportement suite à l'implantation d'un processus d'animation.

L'utilisation de moyens concrets(ex. : une brochure sur les médicaments équivalents) a permis de souligner certaines difficultés auprès des usagers, dont l'intégration du prix chez le prescripteur et le distributeur.

Au total près de 450 personnes ont été rencontrées dans le cadre d'une double animation réalisée à un mois d'intervalle.

Un pré-test et un post-test montrent que, suite au processus, les compétences du public se sont accrues grâce à l'échange dans le groupe, et que le public a pu se faire prescrire effectivement les médicaments équivalents.

Santé : 2^{ème} espace rencontre.

Quelles pistes, dans les C.P.A.S., pour améliorer la santé du public précarisé ?

Rapporteur : Médecins sans frontières

Selon le professeur Bartsch, animateur de ce débat, la génétique permettra, dans quelques années, d'aborder différemment la santé. En effet, le décodage du génome humain nous permettra de prévenir, agir, corriger les influences génétiques.

Pour le moment, le niveau d'éducation, le niveau d'intégration sont les facteurs déterminants de la santé.

La problématique de la santé est une matière transversale

Le logement, dont les lacunes sont soulignées en cours de débat, l'accès aux moyens de communication modernes, les moyens financiers, le sport, l'espace culturel, la citoyenneté, le tissu familial, la psychomotricité ... sont autant de paramètres incontournables.

Ceci montre aussi que la santé n'est pas une donnée statique, mais évolutive, qui s'entretient et évolue chaque jour.

Jean-Marc Close, du service d'études de la Mutualité socialiste, insiste lui-aussi sur cette notion de transversalité.

Les difficultés qui lui sont inhérentes ne peuvent être supportées par les seuls C.P.A.S., d'où l'importance de travailler en partenariat.

Le travail en réseau

Pour Anne Herscovici, Présidente du CPAS d'Ixelles, et Dominique Legrand, Secrétaire général de la Mutualité Chrétienne, il est important, dans la pratique quotidienne, de dégager du temps pour les rencontres entre collègues, mais aussi avec les hommes politiques, les associations, les maisons médicales ... de créer des réseaux pluridisciplinaires, avancer avec d'autres dans un intérêt commun. Il existe des exemples comme le relais santé ou la plate-forme des soins à domicile de Liège. Mais le temps fait souvent défaut aux travailleurs des CPAS, qui sont sous la pression de délais légaux très courts.

Les multiples missions des C.P.A.S.

L'aide financière permet l'accès aux soins et au logement.

Au niveau de l'aide sociale, Jean Dumont, directeur de l'Aide sociale au CPAS de Liège, constate que le CPAS doit compenser les défaillances d'autres acteurs.

Pour la santé, la remise à l'emploi, le logement, il doit trouver des solutions là où d'autres ont échoué.

La recherche d'un emploi est parfois difficile, et peut avoir des répercussions négatives sur la santé.

Est évoquée également la problématique des personnes en séjour illégal, et l'augmentation des demandes d'aide médicale urgente.

L'homogénéité de l'action

Impossible, selon Anne Herscovici, puisque les décisions sont soumises à l'arbitrage politique.

Les CPAS les plus progressistes se font « taper sur les doigts », car la demande progresse et met les finances communales en danger.

Jean Dumont précise que c'est le tribunal du travail qui est prévu pour harmoniser les décisions. Cet outil est malheureusement sous-utilisé par le public des CPAS.

Logement : grand débat.

Animateur : Edmund Stoffels, Député wallon

Rapporteur : LEPUR-Ulg

Logement et requalification des quartiers

Cette table ronde avait pour objectif de permettre à des responsables politiques et aux directeurs de la SWL et du Fonds du Logement, deux des principaux opérateurs coordonnant les actions de la politique wallonne du logement, de donner leur avis sur les outils existants et/ou à créer en vue de garantir un logement de qualité à tout individu et de favoriser la requalification des centres urbains. Elle a réuni :

- **Jacques Etienne**, Député wallon, Conseiller communal à Namur, Président du « Foyer Namurois »,
- **Michel Foret**, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement au Gouvernement wallon,
- **Alain Hutchinson**, Secrétaire d'Etat chargé du Logement au Gouvernement de la Région Bruxelles-Capitale,
- **Luc Laurent**, Directeur général du Fonds du Logement,
- **Alain Rosenoer**, Directeur de la Société Wallonne du Logement et représentant de Michel Daerden, Ministre du logement au Gouvernement wallon.

1) Les constats

En introduction au débat, **Jean-Marie Halleux**¹ présente brièvement divers constats relatifs à la situation critique du logement en Région wallonne :

- la dualisation croissante de la société avec une précarisation de plus en plus accentuée d'une partie de la population ;
- la crise des finances publiques engendrant tant sur le plan local que régional une limitation des dépenses publiques dans ce secteur ;
- une ségrégation socio-spatiale entre personnes précarisées se concentrant dans les tissus urbains centraux et les classes moyennes et favorisées qui quittent massivement ces centres.
- un rétrécissement croissant du parc locatif privé à un public de plus en plus précarisé suite au succès des mesures de promotion de l'accès à la propriété² et au différentiel de pression fiscale existant entre le marché immobilier locatif et celui des placements financiers.
D'autres constats sont présentés par les différents orateurs :
- Une évolution importante de la demande en logement concerne l'augmentation des besoins en petits logements suite au vieillissement de la population et à la décohabitation.
- Il existe un total d'environ 40 000 demandes de logement social en attente en Région wallonne, ce qui, au vu du taux de rotation des locataires dans ce parc, représente un temps moyen d'attente de 5 ans.
- Une partie importante des Sociétés de Logement de Service Public (SLSP) sont dans l'incapacité d'équilibrer leurs dépenses et leurs recettes vu la précarité dans laquelle vivent leurs locataires. On estime ce déficit global à 30 millions d'euros par an pour l'ensemble des SLSP.

¹ Assistant au Département de Géographie économique de l'Université de Liège et chercheur du LEPUR au sein de la CPDT (Conférence Permanente du Développement Territorial) pour laquelle il pilote le thème sur le renouvellement urbain.

² Selon les estimations de la Division du Logement de la Région wallonne (MRW-DGATLP), « les wallons qui remboursent un emprunt hypothécaire se partageraient annuellement un peu moins de 500 millions d'Euros de déductibilité fiscale » (Mertens Ch., 2004, p. 17). Ce montant, représentant un « cadeau » fiscal moyen de 353 Euros par ménage wallon, est à comparer au budget régional consacré à la politique du logement : 180 millions d'Euros.

- La procédure de la réquisition douce que permet le Code wallon du logement rencontre peu de succès auprès des opérateurs publics malgré la possibilité offerte depuis la dernière révision de ce même Code d'accorder à ces opérateurs publics des subventions de 15 000 euros par logement pris en gestion pour la rénovation de ceux-ci.

2) Le bilan de la législature 1999-2004 en Région wallonne

En évoquant les réformes et investissements opérés depuis 5 ans par le gouvernement wallon, M. **Michel Foret**, Territoire et M. **Alain Rosenoer**, mettent en avant les avancées suivantes :

- Le logement a été l'une des principales priorités au sein des multiples compétences de la Région wallonne durant cette dernière législature. En termes budgétaires, le Logement est le second secteur en volume de dépenses après l'épuration des eaux. Ce budget consacré au logement en Région wallonne s'élève à environ 180 millions d'euros par an répartis de la façon suivante : 92,5 millions d'euros pour le logement public et 87,5 millions d'euros pour le logement privé (locatif et acquisitif).
- Suite à un cadastre des besoins en travaux de rénovation de l'ensemble du parc locatif public social, la Région wallonne a mis sur pied un plan d'investissement pluriannuel d'un montant d'1 milliard d'euros pour la remise en état de ce parc. Le critère de sélection des logements devant faire l'objet de travaux de rénovation est le montant estimé par logement pour cette remise en état. Les rénovations concerneront l'ensemble des logements sociaux nécessitant des travaux dont le coût est compris entre 15 000 et 60 000 euros par logement. Au-delà de 60 000 euros par logement, les immeubles concernés sont voués à la démolition. Au total, ce plan prévoit la rénovation de 34 000 logements et la démolition de 1 700 logements.
- Deux outils relevant de l'aménagement du territoire favorisent également le développement d'une nouvelle offre en logement dans les centres urbains : il s'agit des opérations de rénovation et de revitalisation urbaine. Au cours de la législature 1999-2004, les subsides octroyés dans le cadre de la revitalisation ont augmenté de 185 % par rapport à la législature précédente. Via ces partenariats public-privé, ce sont à peu près 1 200 nouveaux logements qui ont été créés.
- Dans le cadre de la réforme du Code du logement, le Fond du Logement a reçu pour nouvelle mission un rôle de conseil et de coordination envers les AIS (Agences Immobilières Sociales), Régies de quartier et autres associations de promotion du logement en vue de développer leur rôle d'intermédiaire entre bailleur et locataire et l'accompagnement des personnes précarisées.
 - Les plans triennaux du logement en sont déjà à leur deuxième version (plan 2001-2003 suivi du plan 2004-2006). Ils ont permis de relancer les investissements dans la création de nouveaux logements sociaux et de créer, au niveau local, un réel partenariat entre les différents acteurs publics et associatifs actifs dans le domaine du logement. Par rapport à la première version des plans triennaux, la seconde a connu un succès encore plus massif (209 sur les 262 communes y participant) et a vu une nette amélioration de la qualité des dossiers présentés (liens entre l'analyse de la situation existante, les priorités définies par le gouvernement wallon et les projets retenus par les communes).

3) Les propositions

Les différents orateurs ont émis les propositions suivantes :

- investir en vue d'un accroissement du parc locatif public (actuellement limité en Région wallonne à 8 % du parc de logement total, soit 25 % du parc locatif) ;
- assurer une meilleure répartition territoriale de ces logements sociaux (par exemple en introduisant des pénalités financières aux communes n'atteignant pas un seuil minimal – 10 % par exemple - relatif à la proportion du parc locatif social dans l'ensemble du parc de logement) ;

- développer des conventions entre propriétaires bailleurs privés et les AIS ou les Sociétés de Logement de Service public ;
- créer un système d'assurance "perte de revenu" au profit des locataires afin de réduire les cas d'impayés de loyer suite à ce motif ;
- lutter contre les logements vides en mettant en application concrète la taxe sur les logements vacants ;
- développer des partenariats public-privé ;
- adapter le montant des aides octroyées par la Région en fonction des réalités locales du marché immobilier ; pour tenir compte des zones de haute pression foncière, on pourrait recourir aux prix moyens par arrondissement ;
- diverses pistes sont évoquées pour favoriser l'accès à la propriété :
 - relèvement du plafond en dessous duquel on peut bénéficier du bas taux d'enregistrement (6% au lieu de 12,5%) ;
 - réduction du précompte immobilier pendant 5 ans lors de l'achat d'un logement en vue de l'occuper personnellement.

Au sujet de l'idée de mettre sur pied une allocation de loyer à destination des ménages précarisés, différentes critiques sont formulées par les orateurs :

- Cette mesure nécessiterait en contrepartie un encadrement précis du niveau des loyers afin d'éviter un relèvement de ceux-ci de la part des propriétaires (effet d'aubaine). Cet encadrement peut être opéré via la collaboration des AIS car celles-ci prennent en gestion des logements conventionnés.
- Une étude³ consacrée aux effets d'une telle mesure dans les pays où de telles allocations ont été mises en place a montré qu'une telle aide a tendance à être très gourmande sur le plan budgétaire. En Angleterre, la part du budget qui y est consacrée est passée de 15 % du budget total affecté à la politique du logement à la fin des années 80 à 80 % aujourd'hui. Cet accroissement progressif s'est opéré au détriment des budgets consacrés aux investissements (aide à la pierre).
 - En cas de mise en place d'un tel outil, il faudrait également exercer un contrôle sur la qualité des logements pour lesquels une telle aide serait versée.

4) La situation du Logement en Région de Bruxelles-Capitale

Pour M. **Hutchinson**, Secrétaire d'Etat en charge du Logement, la Région de Bruxelles-Capitale connaît une grave crise du logement. Sur base des statistiques des revenus des ménages, la Région s'est gravement appauvrie suite au départ massif des classes aisées et moyennes vers la périphérie (elle est, de ce point de vue, devenue la région la plus pauvre du pays). Dans le même temps, on constate une envolée des prix de l'immobilier (que ce soit dans le marché acquisitif ou locatif). Suite à cette double évolution, les ménages doivent consacrer une part croissante de leur budget pour se loger (souvent plus de 30, voire 40 %). Le parc locatif social, limité comme en Région wallonne à 8% de l'ensemble du parc, ne peut répondre aux 25 000 demandes en attente.

Afin de remettre sur le marché des logements actuellement vacants (dont le nombre est estimé à Bruxelles à 20 000), il a été instauré un droit de gestion au profit d'acteurs publics locaux. Dans ce cas, ces derniers peuvent bénéficier d'une aide régionale pour les travaux de remise en état. En contrepartie de cet investissement public, le propriétaire est tenu par un bail d'une durée de 9 ans.

Les Agences Immobilières Sociales bruxelloises ont vu leurs activités se développer fortement ces dernières années. Ainsi, les logements dont elles ont la gestion sont passés de 150 à la fin des années 90 à plus de 1 000 en 2004.

Un service régional de médiation de dettes a également été mis sur place afin, notamment, de prévenir les impayés de loyer.

³ étude réalisée par un service de l'ULB à la demande de la Région de Bruxelles-Capitale

Un autre problème rencontré à Bruxelles est lié à la non-mixité sociale des grands ensembles de logement public. Les populations précarisées aux origines diverses y ont souvent un sentiment d'abandon. Les conflits de voisinage y engendrent parfois des problèmes de racisme. Dans ces cités, des conventions ont été mises sur pied afin de financer des associations locales dont l'action sert à retisser les liens sociaux. De plus, toutes les sociétés publiques de logement ont été invitées à mettre sur pied un conseil consultatif des locataires. 23 sociétés sur les 33 actives à Bruxelles ont créé un tel conseil via une élection.

Dans le but de créer de nouveaux logements sociaux ou conventionnés, M. Hutchinson évoque la responsabilité des pouvoirs publics dans la mobilisation des réserves foncières à l'image des terrains inutilisés appartenant à la SNCB.

Logement : 1^{er} espace rencontre.

Espaces- Rencontres « Diagnostic de gens de terrain et cadres légaux »

Animateur : Jean-Baptiste Jehin PFGV – Liège

Rapporteur : SEGEFA – Ulg

Cet atelier s'est focalisé sur le cadre légal entourant la qualité de l'habitat, grâce aux expériences complémentaires des quatre experts qui ont pris parole.

M. Fontaine – DGATLP, Division du Logement

Politique de lutte contre l'insalubrité en Région wallonne

L'article 23 de la constitution définit le droit à un « logement décent » pour tous les citoyens. En effet, un logement malsain peut avoir des conséquences négatives pour ses occupants, que ce soit sur le plan physique, psychique ou familial. Or, on estime à 5% la proportion de logements très insalubres au sein du parc wallon. Par ailleurs, 40 000 ménages sont inscrits sur les listes d'attente pour obtenir un logement social. Le secteur public ne pouvant satisfaire à leurs demandes, ils se retrouvent coincés dans des logements du secteur privé, dont il faut souvent regretter la mauvaise qualité (« parc social de fait »).

Face à ce constat, le code wallon du logement s'est armé d'instruments pour lutter en faveur de la salubrité des logements :

- la définition de critères de salubrité ;
- le permis de location (pour les petits logements de moins de 28 m² ou les logements collectifs) ;
- l'enquête de salubrité (réalisée par l'administration du logement, elle peut déboucher sur un arrêté d'inhabilité, d'expulsion ou enjoignant le propriétaire à effectuer les travaux).

Par ailleurs, la question de la salubrité est indissociable de celle du relogement des personnes expulsées. D'autres outils ont donc été créés dans ce cadre, comme :

- le logement de transit et d'insertion ;
- l'agence immobilière sociale ;
- la « réquisition douce » ou droit public de gestion locative.

Un inventaire des logements inoccupés a par ailleurs été lancé. Jusqu'à présent, la prise en gestion des logements inoccupés par les pouvoirs publics via cette procédure n'a malheureusement été mise en œuvre que dans deux communes.

Enfin, la multiplicité des acteurs intervenant dans les problématiques des logements insalubres et du droit au logement peut contrarier la mise en place d'une politique efficace. Par exemple, en cas de conflit autour d'un bail locatif, peuvent intervenir le Collège des Bourgmestres et Echevins (délivrance du permis de location), le Bourgmestre (arrêté d'expulsion), la Division du Logement du Ministère de la Région wallonne (enquête de salubrité) ainsi que le Juge de Paix.

M. de Saegher – ACW

Politique de lutte contre l'insalubrité en Région flamande

Les dernières recherches ont estimé qu'il y avait en Flandre 300 000 habitations de mauvaise qualité, soit 13,4% du parc de logement. La proportion est encore plus forte au sein des logements loués et des logements habités par des pensionnés.

Un élément important de la politique du logement en Flandre est le partenariat Région-Communes.

Pour lutter contre les conditions de logements difficiles, la législation régionale dispose de plusieurs instruments, dont:

- les notions d'inadéquation, d'inhabitabilité et de surpopulation, ainsi que des prescriptions minimales de salubrité, dans la même optique qu'en Région wallonne. Une fois que le Bourgmestre d'une commune a classé le logement dans une des trois catégories, il peut prendre une décision d'expulsion ou de nouvelle affectation, sur requête ou de sa propre initiative ;
- l'attestation de conformité, valable pour une période de dix ans, concerne toutes les habitations louées à titre de résidence principale, et d'au moins 20 ans d'âge. Toutefois, contrairement au permis de location wallon, cette attestation n'est pas obligatoire : elle l'est seulement si le locataire le demande. Dans la pratique, l'instrument est peu efficace puisque les locataires sont souvent mis en position de faiblesse face aux propriétaires et n'osent pas réclamer le permis ;
- le droit de gestion sociale permet au CPAS ou à la commune de reprendre la gestion locative de logements déclarés inoccupés, inadéquats ou inhabitables (droit quasi similaire à la situation wallonne) ;
- le droit de préemption est valable pour certains logements (ce droit est aussi prévu par le CWATUP, mais n'est pas appliqué en Région wallonne en raison de l'absence d'arrêtés d'application).

Par ailleurs, différents instruments sont en cours de mise en place :

- le décret instaurant une taxe sur les logements inoccupés (depuis au moins un an) ou délabrés (problèmes de qualité). La taxe est perçue par la Communauté flamande, mais les communes ont la possibilité de percevoir des additionnels ;
- les bureaux sociaux de location (services similaires aux agences immobilières sociales wallonnes) prennent en location des logements sur le marché privé pour les sous-louer. L'objectif est de répondre plus rapidement à l'importante demande non satisfaite en matière de logement social (72 000 demandes en attente) ;
- les subsides de location sont toujours en débat.

Les outils de lutte contre l'insalubrité et la gestion des logements en Flandre avec une finalité sociale peuvent encore connaître des améliorations. Il y a en effet beaucoup d'instruments, mais les résultats ne sont pas encore concluants : les procédures sont souvent trop compliquées, tandis que les contrôles de qualité et les sanctions sont insuffisants.

M. Wettinck – Juge de Paix

Le cadre de travail d'un juge de paix en matière de conflits de logement

Le propre du travail du juge de paix est de juger. Il n'intervient que s'il est convoqué. Ainsi, son rôle est subsidiaire et se limite à effectuer une « photographie » d'une situation à un moment donné. Il tourne les pages du passé sans pouvoir y revenir. Par ailleurs, ses décisions ne peuvent être remises en question et, une fois le jugement rendu, il est dessaisi de l'affaire. Son approche est donc radicalement différente de celle du Bourgmestre dont le travail s'inscrit dans la durée.

Dans les conflits concernant le logement, le juge de paix base son travail repose sur :

- un exposé des faits (il peut se rendre sur place pour vérifier les conditions dans lesquelles vivent les gens) ;
- une analyse de l'état du bail ;

- les normes de salubrité, en particulier celles définies au niveau régional.
Pour un futur plus opérationnel, il faudrait faire évoluer le travail du juge de paix vers une approche plus orientée vers les réseaux que vers les rapports hiérarchiques. Le conseil supérieur de la justice va dans ce sens en obligeant les magistrats à sortir de leur tour d'ivoire et en les contraignant à rendre des comptes.

M. Minet – Chef de cabinet du Bourgmestre de Liège

Le point de vue des responsables politiques communaux liégeois

Pour M. Minet, s'il est renforcé par le contexte de précarisation des villes et des grandes agglomérations en lien avec une crise de l'emploi et des activités économiques, le problème de la salubrité est avant tout lié à des pratiques mafieuses de « marchands de sommeil ». L'essentiel des responsabilités en matière de salubrité des logements incombe aux autorités communales, qui n'ont cependant pas les moyens suffisants pour gérer ce problème. Par exemple, pour prendre un arrêté d'inhabitabilité pour cause d'insalubrité, il faut être en mesure de pouvoir reloger les locataires. De ce fait, la responsabilité n'est pas placée sur le propriétaire fautif, mais est renvoyée vers les pouvoirs publics. Il s'agit donc d'une forme de privatisation des bénéfices et de collectivisation des charges. Malgré ces difficultés, des actions sont réalisées par la commune. Elles sont cependant très lourdes à mettre en place, car elles génèrent un travail colossal, par exemple en matière d'aide juridique ou d'accompagnement social. Dans les quartiers en déclin, il est donc important de réunir tous les acteurs afin de développer une politique cohérente en matière de logement.

Logement : 2^{ème} espace-rencontre

« Les différentes initiatives actuelles en matière de logement »

Animation : « Habitat et Participation », Louvain-La-Neuve

Rapporteur : LEPUR-ULg

Cet atelier s'est articulé sur plusieurs expériences menées par des acteurs sociaux en vue de respecter le droit constitutionnel fondamental d'accès à « un logement décent » pour tout citoyen belge.

Didier Donfut – Député - Bourgmestre de la commune de Frameries

En préliminaire, à ces expériences de terrain, Monsieur Donfut fait état des résolutions prises lors de la récente commission parlementaire qu'il a présidée en vue de l'amélioration du parc du logement social initiée à la suite de l'incendie des Fauvettes à Mons. Ces quatre résolutions ont été acceptées par l'ensemble des partis démocratiques, elles visent à :

- donner les moyens aux sociétés de logement social pour entretenir leur patrimoine ;
- garantir une guidance sociale aux locataires et candidats locataires en mettant en place des mécanismes de partenariats entre les sociétés de logement social et les acteurs sociaux ;
- éviter la concentration des populations fragilisées en privilégiant la mixité sociale et favoriser l'accès à la propriété, facteur de stabilisation des habitants ;
- favoriser la requalification de logements abandonnés à l'instar des AIS en vue d'accroître le parc locatif à destination sociale.

Monique Lambinet – CPAS de la ville de Liège

Deux questionnements résument les réflexions menées par une partie des conseillers du CPAS de Liège sous l'impulsion de leur Président :

- quelle est la place de la problématique du logement dans la mission organique du CPAS ?
- quelle peut être, dans le cadre du CPAS, une politique d'action sociale en matière de logement ?

Le logement n'a pas de place spécifique dans la loi organique ; chaque CPAS appréhende donc cette problématique selon ses réalités et ses moyens. Le CPAS de Liège exerce diverses actions qui peuvent être perçues comme des balbutiements d'une politique du logement :

réponse individuelle aux situations d'urgence, participation à la gestion de divers organismes dont les sociétés de logement et collaboration à la réalisation du plan triennal du logement.

Si le CPAS est amené à développer une action sociale en matière de logement, ce qui se confirme au travers des législations régionales, la diversité et la complexité des compétences techniques, de l'accompagnement et de la médiation nécessitent la création d'un service spécialisé ainsi que la mise en place d'une concertation entre tous les partenaires.

Par ailleurs, ces dispositions devront être accompagnées de moyens pour renforcer l'allocation-logement, d'une révision du système des ADEL, de la création d'un fonds social destiné à couvrir les avances sur caution, du renforcement des logements d'insertion et de transit et de la centralisation des services communaux en une seule structure spécialisée.

Anne-Catherine Rizzo – asbl *Relogeas*.

Témoigne de l'expérience menée par l'asbl « Relogeas » qu'elle coordonne. Cette asbl rénove et met à la disposition des personnes en cours de réinsertion sociale et professionnelle des logements d'insertion. Elle s'est notamment occupée de reloger des femmes battues en cours formation à l'EFT « Le Gerموir ». Si l'expérience s'est révélée réussie au niveau social, elle s'est heurtée à plusieurs difficultés d'ordre administratif qui n'ont pu être réglées qu'en concertation et avec la bonne volonté des partenaires sociaux dont le CPAS. Par exemple, malgré la présence d'une seule salle de bain dans le logement et l'absence d'évier dans les chambres, les locataires ont pu bénéficier du revenu d'insertion d'isolées et non de cohabitantes. Par ailleurs, pour préserver leur sécurité, la confidentialité de leur lieu de résidence a été assurée.

Ce type de projet innovant destiné à un public spécifique ne peut aboutir sans une certaine souplesse de l'application des normes par les différents partenaires sociaux.

Josiane Simons – Habitat-Service

Habitat-Service est créée en 1994 à l'initiative de l'asbl « Sans Logis » dans le but d'apporter une aide préventive aux personnes en difficulté de logement. Son action s'organise autour de trois axes :

- l'école de consommateur qui, à partir de la problématique du logement, permet d'étendre les débats à d'autres domaines liés à la consommation ;
- l'atelier-logement où s'organise l'aide à la recherche active d'un logement ;
- le bail glissant qui donne l'accès à un logement destiné à devenir définitif.

Le principe du bail glissant consiste à mettre à la disposition d'une personne en difficulté pour une durée de six mois à un an un logement dont Habitat-Service est locataire. Durant cette période elle assure un accompagnement social afin de responsabiliser la personne à son rôle et ses devoirs de locataire, pour in fine, que celui-ci prenne lui-même en charge le bail locatif.

Ce système présente des points forts :

- les passerelles créées entre les propriétaires méfiants et les locataires pouvant disposer d'un logement plus décent ;
- la mixité sociale puisque les logements sont dispersés dans des quartiers très différents ;
- le travail en partenariat avec le Fonds du Logement des Familles.

Mais aussi des points faibles :

- beaucoup d'énergie et de temps dépensés à la recherche de nouveaux logements (plus de 200 logements attribués) ;
- non reconnaissance par les pouvoirs publics alors que le Code Wallon du Logement prévoit la reconnaissance et la subvention des associations de promotion du logement.

Plus globalement trois réflexions sont exposées.

- L'arrêté d'inhabitabilité des hôtels de la Couronne et du Midi a mis en évidence l'importance d'un travail en partenariat et une prise en charge anticipative de la problématique par les services compétents.
- En plus de l'information et de l'aide matérielle, le CPAS devrait apporter une plus value aux services offerts en suscitant des collaborations et en créant des comités de coordination.

- Si l'on observe une volonté commune des acteurs pour améliorer l'accès au logement, il reste des mesures urgentes à prendre tant au niveau du parc immobilier locatif privé qui représente 70% du marché locatif qu'au niveau de l'accompagnement social, qui reste un outil indispensable.

Annie Dubreucq – Groupe Partenariat Logement Charleroi

Le GPL (Groupe Partenariat Logement Charleroi) a été créé il y a 10 ans à l'initiative d'acteurs de terrain préoccupés par l'insuffisance de logements salubres à loyer modéré pour des personnes/familles à revenus précaires dont le logement s'inscrit dans un projet d'insertion ou de stabilisation.

Son objectif est de mettre en commun les potentiels des partenaires réunis autour de la table en vue de reloger des personnes en précarité et de dégager des nouvelles pistes. Ce partenariat regroupe les acteurs de terrains dont l' AIS Charleroi Logement, le CPAS (logement de transit et d'insertion et Espace Citoyen dans le cadre du Projet des Grandes Villes), le Fonds du Logement, le service logement de la ville, des maisons d'hébergement pour femmes avec enfants et familles, Solidarité Nouvelle, l'asbl Relogeas ainsi qu'un propriétaire privé.

Concrètement, les partenaires se réunissent tous les premiers jeudis du mois pour examiner les candidatures des personnes/familles en recherche de logement et tenter de trouver une solution. Plus de 150 familles ont ainsi été relogées. Parallèlement, pour dépasser ces interventions sur des cas concrets, un groupe de réflexion se réunit trimestriellement non seulement pour échanger ses informations mais aussi pour réfléchir à de nouveaux projets. La particularité du GPL réside dans le fait qu'il repose essentiellement sur la volonté des personnes qui l'anime en dehors de tout cadre réglementaire même s'il est cautionné par les organismes qui y sont représentés et sans aucune aide financière. Son existence et son efficacité s'explique par l'environnement favorable de Charleroi qui a une grande tradition de travail en réseau et une présence importante du milieu associatif notamment dans le secteur du logement.

Si le CPAS n'assume dans ce GPL qu'un rôle de participant, il a joué un rôle majeur d'orchestration pour de nombreux projets d'envergure qui a suscité la concertation et le partenariat entre tous les acteurs de terrain:

- en 1985, Table Ronde sur la Pauvreté initiée par le Bourgmestre Van Cauwenberghe soutenu par la Fondation Roi Baudouin;
 - de 1989 à 1994, programme européen de « Pauvreté 3 » conditionné par les trois principes : partenariat, approche multidimensionnelle et participation ;
 - un comité directeur composé du CPAS, ATD Quart Monde, La Ligue des Familles, MOC, PAC, Présidents des groupes de pilotage dont celui du FLW qui a pour objectif de favoriser l'accès au logement des plus démunis et de mettre en place des dispositifs pour prévenir les expulsions... ;
 - le Relais Social regroupant plus de cinquante partenaires locaux.
- Sur un plan financier quelques difficultés sont à mettre en exergue :
- difficulté de décrocher des subvention pour des projets initiés par les acteurs de terrain surtout quand ils dépassent le niveau expérimental ;
 - passage obligé par la Ville ou le CPAS pour l'obtention de subventions européennes, fédérales ou régionales qui imposent leur pouvoir de décision et de contrôle ;
 - l'ancrage communal qui laisse peu de place aux actions immatérielles et freine l'émergence de nouvelles dynamiques.

